

KANTON  
LUZERN

# **Procédure de passage parcours éducatifs & choix d'une profession**

*Informations destinées aux parents*

*Elterninformation Übertrittsverfahren  
Bildungswege & Berufswahl  
Französisch*



# Procédure de passage, parcours éducatifs et choix d'une profession

À la fin de la 6e année primaire, les premiers jalons pour l'avenir professionnel de l'enfant sont posés. Les parents et les enseignants décident ensemble, dans le cadre de la procédure de passage, quelle est la meilleure offre scolaire pour l'enfant. Le système éducatif suisse offre aux jeunes encore plus tard des possibilités de choisir d'autres écoles pour leur parcours professionnel.

## 1. Procédure de passage

Au cours de la procédure de passage, une sélection a lieu. Selon la capacité de performance de l'enfant, l'enseignant et les parents choisissent l'offre scolaire adéquate. Il s'agit des niveaux secondaires A à C ou du gymnase de longue durée. Au niveau secondaire A, un passage au gymnase est encore possible plus tard.

### Soirées d'information

Les parents sont informés par l'enseignant au sujet de la procédure de passage lors de réunions des parents organisées au cours des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années scolaires. Il est très important que les parents participent à ces réunions.

### Entretien d'évaluation

Les parents seront invités à des entretiens d'évaluation au cours de la 5e année scolaire (en juin) et de la 6e (à partir de février). Lors de ces entretiens, les parents discuteront avec l'enseignant des performances scolaires, des résultats scolaires (des notes), du comportement et du développement présumé de l'enfant. Ces entretiens sont obligatoires.

Pour se préparer à ces entretiens, une aide à l'observation est mise à disposition des parents:

[Document pour la préparation de l'entretien](#)

### Une décision prise en commun

Les parents et l'enseignant décident au cours de l'entretien d'évaluation de la 6e classe vers quel type scolaire du degré secondaire I sera orienté l'enfant. Par leur signature, les parents confirment que la décision a été prise d'un commun accord.

### Désaccord

Si l'enseignant et les parents sont en désaccord, un autre entretien sera organisé. Les parents pourront faire appel à une personne de conseil. Si le désaccord persiste, les parents recevront le dossier de passage avec lequel ils pourront demander dans un délai de 10 jours l'admission de l'enfant à l'école souhaitée. La direction de l'école décidera alors au sujet de l'admission. Les parents ont ensuite la possibilité de faire recours contre la décision auprès du Département de la formation et de la culture.

## 2. Soutien lors de l'orientation professionnelle

Après la procédure de passage, les jeunes fréquentent pendant trois années l'école secondaire ou le gymnase de longue durée. Celui-ci dure 6 ans.

**École secondaire** L'école secondaire dure 3 ans. Selon la décision prise lors de la procédure de passage, l'enfant est orienté vers une section et un niveau de l'enseignement secondaire:

- niveau A, pour des exigences plus élevées
- niveau B, pour des exigences élargies
- niveau C, pour des exigences de base

Selon ses performances, l'enfant pourra changer de niveau.

À l'école secondaire, les jeunes découvrent leurs possibilités professionnelles. Ils sont soutenus lors du choix professionnel. Ils se décideront pour un apprentissage, pour une école de culture générale ou pour le gymnase de courte durée.

**Gymnase de courte durée**

Après la 2<sup>e</sup> année de l'école secondaire, les jeunes du niveau A ayant de bons résultats scolaires peuvent accéder au gymnase de courte durée et obtenir après 4 ans la maturité. Cette nouvelle orientation a sa propre procédure de passage. Les jeunes doivent s'y inscrire en août au début de la 2<sup>e</sup> année secondaire auprès de l'enseignant.

## 3. Parcours éducatifs

Le développement des jeunes varie. Parfois, l'intérêt et la motivation pour atteindre un objectif professionnel plus élevé ne se manifestent que plus tard. Le système suisse de formation est très perméable et il offre de nombreuses possibilités pour atteindre les objectifs professionnels. En particulier, l'apprentissage professionnel offre différentes possibilités de formation allant jusqu'aux hautes écoles spécialisées.

Un aperçu graphique du système éducatif est disponible sous [www.volksschulbildung.lu.ch/r/schulsystem](http://www.volksschulbildung.lu.ch/r/schulsystem)

## 4. Personnes de contact pour les parents

Les personnes de contact pour les parents sont l'enseignant titulaire de la classe et la direction de l'école.

**FABIA**

Le centre pour le conseil et l'intégration des étrangères et étrangers (FABIA) est une organisation indépendante. Elle est gratuitement à disposition des parents de langues étrangères en cas de questions, difficultés et conflits.

[www.fabialuzern.ch](http://www.fabialuzern.ch)



Bildungs- und Kulturdepartement  
**Dienststelle Volksschulbildung**  
Kellerstrasse 10  
6002 Luzern

[www.volksschulbildung.lu.ch](http://www.volksschulbildung.lu.ch)  
2016-1446/278354

Mars 2020